



PRIX LOUIS-PHILIPPE PIGEON

APPEL DE CANDIDATURES

* * *

Depuis 1989, le prix Louis-Philippe Pigeon vise à reconnaître et à souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un membre du Jeune Barreau de Québec.

Le prix est attribué par le conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec et sera décerné lors de la cérémonie de la rentrée judiciaire du Barreau de Québec, qui aura lieu le 8 septembre 2017.

Les personnes intéressées à soumettre une candidature, ou à proposer la candidature d'un(e) avocat(e), doivent communiquer leur dossier, en respectant les conditions suivantes :

ÉLIGIBILITÉ : Toute personne membre du Jeune Barreau de Québec au moment de l'accomplissement de l'acte méritoire ;

DOSSIER : Le dossier de candidature comprend une lettre expliquant l'acte méritoire, de même qu'un curriculum vitae du/de la candidat(e) ;

ÉCHÉANCE : **Le dossier doit être reçu au plus tard le 11 août 2017;**

DÉPÔT : Le dossier doit être adressé au conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec, aux coordonnées indiquées ci-dessous.

* * *

**Jeune Barreau de Québec - Prix Louis-Philippe Pigeon
a/s Me Régis Boisvert
300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-21
Québec (Québec) G1K 8K6
Casier de Cour no.1**

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec
Me Régis Boisvert, au 418.649.3500, poste 42210.